DATAPAK

GROUPE	2A	INSECTICIDE

THIONEX 50W WSP
Poudre mouillable insecticide

COMMERCIAL

Ce produit ne peut être utilisé à l'intérieur ou autour d'habitations ou d'autres sites résidentiels, comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeux. Il ne peut être utilisé par les propriétaires de maisons ni par des personnes non certifiées.

AVIS À L'UTILISATEUR	
Ce produit peut être utilisé uniquement dans les cultures suivantes :	abricot, aubergine, céleri, cerise, citrouille, concombre de champ, courge, fraise, laitue (pommée), melon, pêche, plantes ornementales (extérieur), plants ornementales (serre), poivron de champ, pomme de terre, prune
NE PAS utiliser ce produit sur une culture ou dans un site après le 31 décembre 2016. Ce produit ne peut être utilisé à l'intérieur ou autour d'habitations ou d'autres sites résidentiels, comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeux. Il ne peut être utilisé par les propriétaires de maisons ni par des personnes non certifiées.	

DANGER POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TRÈS TOXIQUE POUR LES POISSONS

GARANTIE : Endosulfan 50 %
Avertissement, contient l'allergène soya.

Nº D'HOMOLOGATION 29990 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789, Donnybrook Drive
Dorchester (Ontario)
N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET : 2,27 kg (5 sachets hydrosolubles de 454 g)
IL EST INTERDIT DE VENDRE LES EMBALLAGES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Dangereux en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Après avoir manipulé le produit, se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés à part avant de les porter de nouveau.

Ne pas appliquer ni laisser le produit dériver vers des endroits occupés par des personnes et des animaux non protégés ou vers des cours d'eau, des lacs ou des étangs afin de protéger la faune : CE PRODUIT EST TRÈS TOXIQUE POUR LES POISSONS. Éviter de contaminer la nourriture humaine ou animale, y compris les cultures sur lesquelles les résidus sont dangereux. Ne pas contaminer les engrais, les semences et les marchandises semblables. Cause des dommages graves au raisin Concord. Les haricots de Lima, les géraniums et les chrysanthèmes peuvent subir certains dommages.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

Ne traiter que lorsque le potentiel de dérive vers des zones occupées par des personnes ou des zones d'activité humaine (habitations, chalets, écoles et espaces récréatifs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'épandage et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas faire d'ensilage à partir des cultures traitées ou servir les résidus de récolte au bétail ni permettre à celui-ci de paître sur les zones traitées.

Équipement de protection individuelle

Garder l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement accessible en cas d'urgence (p. ex., un emballage brisé, un déversement ou un bris de l'équipement) : une combinaison, des gants et un casque protecteur résistant aux produits chimiques de même qu'un respirateur approuvé par le NIOSH.

<u>Mélange et manipulation de la poudre mouillable en emballages hydrosolubles</u> Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussettes et des chaussures.

<u>Traitement au moyen d'un équipement manuel</u>
Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussettes et des chaussures.

Ne pas manipuler plus de 0,54 kg de produit par jour par personne. (À la dose de 1,2 kg de produit/1 000 L d'eau, cela permet à l'opérateur antiparasitaire d'appliquer environ 450 L de bouillie de pulvérisation par jour.) Remarque : Cette restriction est mise en place afin de minimiser l'exposition de chaque opérateur antiparasitaire, et signifie qu'il faudrait peut-être avoir recours à plusieurs applicateurs et échelonner le traitement sur plusieurs jours.

Abricots, pêches, cerises et prunes : Ne pas manipuler plus de 32 kg de produit par jour par personne. (À la dose de 4,5 kg/ha, cela permet de traiter environ 7 ha/jour.) Remarque : Cette restriction est mise en place afin de minimiser l'exposition de chaque opérateur antiparasitaire, et signifie qu'il faudrait peut-être avoir recours à plusieurs applicateurs et échelonner le traitement sur plusieurs jours.

Traitement au moyen d'un équipement de pulvérisation pneumatique
Un préposé à l'application du pesticide utilisant de l'équipement de pulvérisation pneumatique doit:
(i) utiliser un tracteur à cabine fermée qui fournit une barrière physique et une protection respiratoire (p. ex., filtration des poussières/brouillard et/ou système de purification des vapeurs/gaz). La cabine fermée doit être munie d'une paroi résistant aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant et empêche tout contact avec des pesticides en dehors de la cabine. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Avoir à sa disposition des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine durant l'étalonnage, les réparations ou le nettoyage de l'équipement; ou

(ii) utiliser un tracteur à cabine ouverte et porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, des gants, un casque protecteur, tous résistant aux produits chimiques, et un respirateur approuvé par le NIOSH. Parmi les casques protecteurs résistant aux produits chimiques, on compte entre autres les So'Westers ou les casques imperméables à bords larges, et les capuchons protégeant adéquatement le cou. Éviter de se toucher le visage ou autres régions non protégées du corps durant l'application.

Traitement au moyen d'un équipement à rampe
Utiliser un tracteur à cabine fermée qui fournit une barrière physique et une protection respiratoire (p. ex., filtration des poussières/brouillard et/ou système de purification des vapeurs/gaz). La cabine fermée doit être munie d'une paroi résistant aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant et empêche tout contact avec des pesticides en dehors de la cabine. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des chaussettes et des chaussures. Avoir à sa disposition des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine durant l'étalonnage, les réparations ou le nettoyage de l'équipement.

Pommes de terre : Pour usage tous les deux ans seulement. Ne pas manipuler plus de 174 kg de produit par jour par personne. (À la dose de 1,75 kg/ha, cela permet de traiter environ 100 ha/jour.) Remarque : Cette restriction est mise en place afin de minimiser l'exposition de chaque opérateur antiparasitaire, et signifie qu'il faudrait peut-être avoir recours à plusieurs applicateurs et échelonner le traitement sur plusieurs jours.

Traitement en serre
Lors de la pulvérisation en serre et durant une exposition commerciale ou prolongée au moment du mélange ou du chargement du pulvérisateur, porter des gants en caoutchouc synthétique et un masque ou un respirateur convenable comme protection contre l'endosulfan, tel que le l'appareil respiratoire 5058 d'American Optical ou l'appareil respiratoire Agritox de Wilson. Éviter de respirer les poussières.
Entrée hâtive dans les zones traitées
Si un entrée hâtive dans les zones traitées est requise (c'est-à-dire, avant le délai de sécurité (DS) indiqué), les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, ainsi que des lunettes à coques ou un écran facial.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles directement exposées au moment du traitement, par la dérive de pulvérisation ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur.

NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur

les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies ou les terrains boisés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

Afin de réduire les rejets d'endosulfan dans l'environnement par volatilisation, l'endosulfan ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais, lorsque la température de l'air est d'au plus 15 °C. Pour réduire davantage la volatilisation du produit dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

MODE D'EMPLOI

À moins d'indication contraire, traiter lorsque les insectes commencent à apparaître et répéter selon le besoin pour maintenir la suppression. Les recommandations « par 1 000 litres » sont basées sur une pulvérisation diluée. Les doses « par hectare » indiquées pour les arbres fruitiers s'appliquent aux arbres adultes. Pour les légumes et les petits fruits, utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète, selon le niveau de développement des feuilles et de l'équipement de pulvérisation utilisé. Pour obtenir de bons résultats, il est essentiel de bien mouiller toutes les parties des plantes à traiter. Agiter de façon continue.

Traitement terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs, des fossés et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

Ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les parasites dans les milieux aquatiques. NE PAS utiliser dans la lutte contre les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers

(ASAE). La rampe de pulvérisation doit se trouver au plus à 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation Au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses qui pointent vers l'extérieur, lors de l'application à l'extrémité des rangs et dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, d'après des lectures prises à l'extérieur de la zone de traitement, sous le vent.

ZONES TAMPONS

Aucune zone tampon n'est requise en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou dorsal et application localisée.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et la rive la plus rapprochée en aval des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières et ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats marins ou estuariens sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (m) requises pour la protection des :			
			habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole*	concombre de champ, courge, melon, citrouille, aubergine, poivron de champ, pomme de terre, fraise		90	40	120	120
	laitue (pommée)		75	30	120	120
	céleri		50	20	120	120
Pulvérisateur pneumatique	abricot, cerise, pêche, prune, raisin	Début de la croissance	70	60	90	80
		Fin de la croissance	60	50	80	70

* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. L'utilisation de pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée sur toute sa longueur d'un écran (toile, rideau) s'étendant jusqu'au couvert végétal permet de réduire de 70 % la largeur de la zone tampon. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à au plus 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon de 30 %.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, veuillez noter que l'insecticide THIONEX 50W WSP contient un insecticide/acaricide du groupe 2A. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide THIONEX 50W WSP et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 2A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de
façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.
Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide THIONEX 50W WSP ou les insecticides ou acaricides du même groupe 2A avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- Éviter d'effectuer plus que le nombre indiqué de pulvérisations consécutives d'insecticide THIONEX 50W WSP ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local ou à un conseiller en productions végétales pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux services techniques, Loveland Products, 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca.

CULTURES	**INSECTES**	**DOSE/HECTARE**
ABRICOT, CERISE, PÊCHE, PRUNE (EST ET OUEST DU CANADA)	Mineuse du pêcher (rhizophage), petit mineuse du pêcher: Faire 3 traitement dans l'est du Canada (2 traitements en C.-B.) à l'aide d'un équipement manuel lorsque le calendrier de pulvérisation du gouvernement local recommande la pulvérisation. Pulvériser le produit à fond sur toutes les parties de l'écorce sur le tronc et les branches maîtresses. Appliquer en pulvérisation grossière au moyen d'un pulvérisateur réglé à une pression entre 2 000 et 2 700 kPa. Éviter de pulvériser le produit sur les fruits. Ne pas dépasser 600 g m.a./1 000 L pour un traitement à l'aide d'un équipement manuel à haute pression.	1,5 kg/1 000 L Équivalent à 3 emballages hydrosolubles (eh) /1 000L
	Puceron noir du cerisier, tétranyque argenté du pêcher, phytopte du prunier de pépinière, puceron vert du pêcher, puceron farineux du prunier, perce-tige, capsides, punaises des bois, cicadelle et pique ocelée. Contre l'acarien du pêcher, utiliser la dose supérieure. Traiter au moment et à la dose recommandée dans les lettres ou sur le calendrier du gouvernement local. Ne pas faire plus de deux traitements à l'aide d'un équipement manuel durant la saison de production des fruits.	0,75 à 1 kg/1 000 L Équivalent à 2 eh /1 000L 3,25 à 4,5 kg/ha Équivalent à 7 eh /ha
	Délai de sécurité (DS) de 20 jours pour l'éclaircissage, 7 jours pour toute autre activité. **NE PAS traiter au-delà de 20 jours précédant la récolte. NE PAS dépasser 2 800 g m.a./ha par saison.** **NE PAS faire plus de trois traitements à l'aide d'un équipement manuel durant la saison de production des fruits.**	
FRAISE	Tarsonème du fraisier : Traiter à raison de 4 000 à 8 000 L/ha selon le développement du feuillage, avant la formation des bourgeons au printemps; répéter après la récolte s'il y a encore des tarsonèmes.	2 à 4 kg/ha Équivalent à 4-9 eh /ha
	Punaise terne, puceron du fraisier, aphrophore : Traiter à raison de 2 000 L/ha. Contre la punaise terne, traiter dès la première floraison et répéter 10 jours plus tard. Contre	2 kg/ha Équivalent à 4 eh /ha

CULTURES	INSECTES	DOSE/HECTARE
	le puceron, traiter dès son apparition; répéter au besoin (intervalle minimal de 7 jours entre les traitements). Contre l'aphrophore, traiter au moment de l'éclosion. L'endosulfan est modérément toxique pour les abeilles et le traitement peut se faire en toute sécurité tôt le matin ou le soir, lorsque les abeilles ne sont pas actives dans le champ. On peut mettre les oies dans les fraisières pour le désherbage au bout de 24 heures après le traitement au THIONEX 50W WSP. Ces oies sont propres à la consommation humaine au bout de 2 mois après le dernier traitement.	
	Délai de sécurité (DS) de 7 jours pour le dépistage, le désherbage manuel, l'irrigation et le paillage; 12 jours pour toute autre activité. **NE PAS traiter au-delà de 12 jours précédant la récolte.** **NE PAS dépasser 4 000 g m.a./ha par saison.** **NE PAS dépasser deux traitements par saison; intervalle d'au moins 7 jours. Volume de pulvérisation: Appliquer dans assez d'eau pour assurer une couverture complète.**	
POMME DE TERRE	Puceron, doryphore de la pomme de terre, altise de la pomme de terre, altise des tubercules, cicadelle, punaise terne: Traiter dès que les insectes commencent à apparaître. Contre la punaise terne, utiliser 1,5 kg/ha. Ne pas ensiler ni donner au bétail les déchets de la culture (branches, feuillage, souches, etc.).	1,1 à 1,5 kg/ha Équivalent à 2-3 eh /ha
	Délai de sécurité (DS) de 5 jours. **NE PAS traiter au-delà de 5 jours précédant la récolte.NE PAS dépasser deux traitements par saison, intervalle d'au moins 7 jours. NE PAS dépasser 2 200 g m.a./ha par saison.** **Pour usage tous les deux ans seulement.**	
POIVRON DE CHAMP, AUBERGINE	Puceron, sphinx de la Caroline, doryphore de la pomme de terre, altise, mouche du piment : Traiter à la dose faible dès que les insectes apparaissent; répéter selon le besoin. Pulvériser le produit à fond sur les plantes, même sur le dessous des feuilles. Si l'on traite à raison de 2,25 kg/ha, le produit assure également la suppression de la noctuelle de la tomate.	1,1 à 2,25 kg/ha Équivalent à 2-5 eh /ha
	Délai de sécurité (DS) de 9 jours. **NE PAS traiter au-delà de 27 jours précédant la récolte.NE PAS dépasser deux traitements par saison, intervalle d'au moins 7 jours.** **NE PAS dépasser 2 200 g a.i./ha par saison.**	

CONCOMBRE DE CHAMP, MELON	Puceron, chrysomèle du concombre, perceur de la courge, altise de la pomme de terre : Traiter dès que les pucerons et les chrysomèles commencent à apparaître et répéter si le besoin. Contre le perceur de la courge, pulvériser le produit à fond sur la base et les tiges des plantes (débutant à la fin juin).	1,1 kg/ha Équivalent à 2 eh /ha
	Punaise terne – traitement au sol : Mélanger avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Traiter dès l'apparition du ravageur; répéter si le besoin.	1,1 kg/ha Équivalent à 2 eh /ha
	Délai de sécurité (DS): 4 jours **NE PAS traiter au-delà de 13 jours précédant la récolte.NE PAS dépasser deux traitements par saison, intervalle d'au moins 7 jours. NE PAS dépasser 2 200 g m.a./ha par saison.**	
COURGE, CITROUILLE	Puceron, chrysomèle du concombre, perceur de la courge, altise de la pomme de terre : Traiter dès que les pucerons et les chrysomèles commencent à apparaître et répéter si le besoin. Contre le perceur de la courge, pulvériser le produit à fond sur la base et les tiges des plantes (débutant à la fin juin).	1,1 kg/ha Équivalent à 2 eh /ha
	Punaise terne – traitement au sol : Mélanger avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Traiter dès l'apparition du ravageur; répéter si le besoin.	1,1 kg/ha Équivalent à 2 eh /ha
	Délai de sécurité (DS): 12 jours pour le désherbage manuel, l'habillage, l'éclaircissage manuel; 10 jours pour toute autre activité. **NE PAS traiter au-delà de 13 jours précédant la récolte.NE PAS dépasser deux traitements par saison, intervalle d'au moins 7 jours. NE PAS dépasser 2 200 g m.a./ha par saison.**	
CÉLERI	Puceron, arpenteuse du chou, piéride du chou: Tailler le céleri au moment de la récolte. Ne pas donner les restes des cultures au bétail.	1,75 kg/ha Équivalent à 4 eh /ha
	Délai de sécurité (DS) de 4 jours. **NE PAS traiter au-delà de 17 jours précédant la récolte. NE PAS dépasser une traitement par saison.**	
LAITUE POMMÉE	Puceron, arpenteuse du chou, piéride du chou: Ne pas donner les restes des cultures au bétail.	1,75 kg/ha Équivalent à 4 eh /ha
	Délai de sécurité (DS) de 4 jours. **NE PAS traiter dans les 17 jours précédant la récolte. NE PAS traiter la laitue de serre.** **NE PAS traiter plus de deux fois, intervalle d'au moins 7 jours**	

PLANTES ORNEMENTALES (extérieur et serre)	Pucerons, aleurode des serres, tarsonème du fraisier, charançon noir de la vigne, scarabée du rosier, puceron gallisole de l'épinette, galéruque de l'orme: Ne pas utiliser sur les bouleaux. Le tarsonème du fraisier nécessite un traitement très soigné. Sur les chrysanthèmes, traiter avant la floraison pour obtenir les meilleurs résultats. NE PAS traiter les chrysanthèmes de Bonnafon et les géraniums dans la serre, ni les boutures de chrysanthèmes dans un intervalle d'un mois après la plantation. Ne pas dépasser 600 g m.a./1 000 L d'eau pour un traitement à l'aide d'un équipement manuel à haute pression.	1 kg/1 000 L Équivalent à 2 eh /1 000L
	Contre le charançon noir de la vigne sur l'if japonais, pulvériser le produit sur les branches inférieures et le sol au début de juillet. Pour le puceron gallisole de l'épinette, traiter durant la première moitié de mai. NE PAS traiter à l'aide d'un équipement manuel à haute pression.	1,5 kg/1 000 L Équivalent à 3 eh / 1 000 L
	Délai de sécurité (DS) de 17 jours pour irrigation manuelle et de 4 jours pour tout autre activité ou usage extérieur. Délai de sécurité (DS) de 2 jours pour usage en serre. **NE PAS dépasser 2 800 g m.a./ha par saison.** **Pour usage en serre, NE PAS traiter plus d'une fois par cycle de culture. Pour usage à l'extérieur, NE PAS traiter plus de deux fois, intervalle d'au moins 7 jours**	

COMPATIBILITÉ : L'endosulfan est compatible avec la plupart des insecticides et fongicides les plus couramment utilisés, sauf la bouillie bordelaise et la chaux hydratée.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'endosulfan est un stimulant du système nerveux central. Les symptômes d'un empoisonnement sont les suivants : nausées, maux de tête, sensation générale de malaise, suivis de convulsions généralisées. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Recourir à des purgatifs salins et des lavages gastriques. On peut

administrer de l'amobarbital sodique ou du thiopental sodique par voie intraveineuse en cas de convulsions. Ne pas donner de stimulants.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.